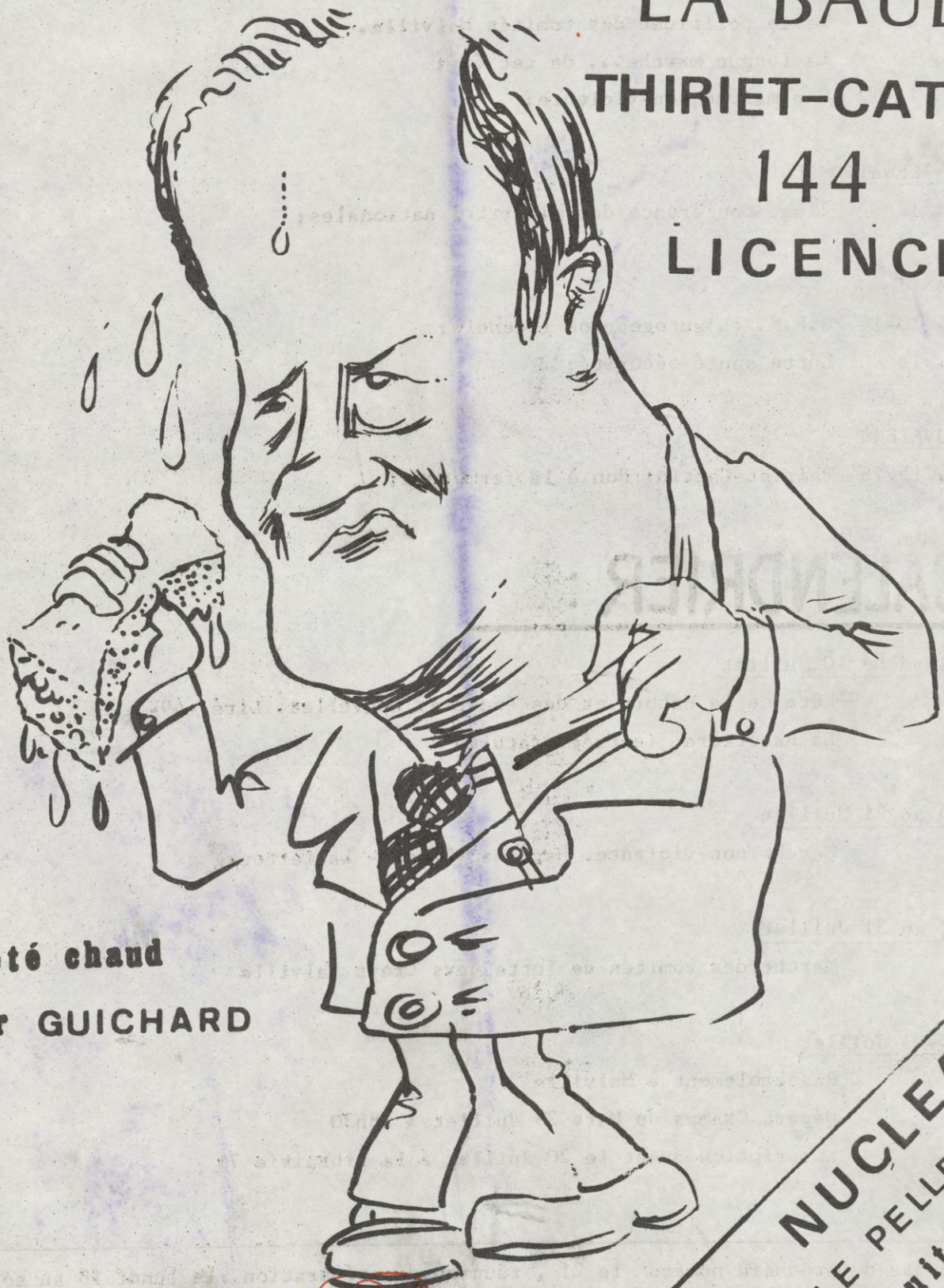


LA BAULE THIRIET-CATTIN 144 LICENCIÉS



un été chaud
pour GUICHARD

NUCLEAIRE:
LE PELLERIN
suite...



SOMMAIRE :

NUCLEAIRE

- P.2à 5 Quelques précisions sur l'enquête d'utilité publique au Pellerin
P. 5-6 Une semaine sur la centrale du Pellerin;
P. 7-8 Malville , nous voilà...
P. 8-9 Texte politique des comités Malville.
P. 10 La longue marche... de cet été;
P. 11-12 Une marche non-violente;

INTERNATIONAL

- P. 12 2ième Conférence des minorités nationales;

SANTE

- P. 13-14 C.P.N. :L'autogestion licencie;
P. 15 Lutte santé sécurité;

OUVRIERS

- P. 15-16 Thiriet-Cattin: Non à la fermeture;

CALENDRIER :

Dimanche 10 Juillet

Fête de la nature et des énergies nouvelles. Liré -49-
La Rabotière (entrée gratuite)

14 au 21 Juillet

Marche non-violente, Haguenau-Landau- Lauterbourg

22 au 31 Juillet

Marche des comités de lutte vers Creys Malville

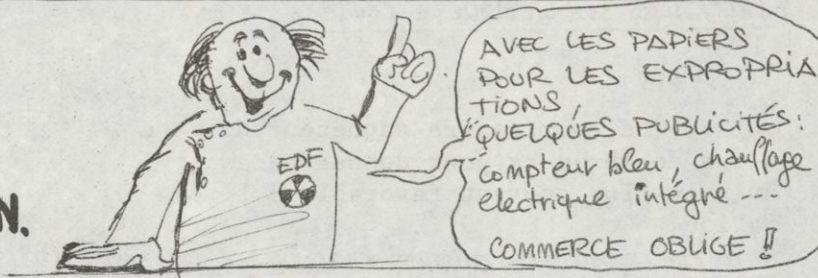
30-31 Juillet

Rassemblement à Malville
Départ Champs de Mars 29 Juillet à 18h30
Inscription avant le 20 Juillet à la Librairie 71

Sortie du prochain numéro le 21 , réunion de préparation le lundi 18 au soir
derrière la librairie 71

Centrale nucléaire du Pellerin :

QUELQUES PRECISIONS SUR L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION.



Il s'agit ici de donner quelques précisions nécessaires pour connaître le cadre juridique dans lequel l'EDF est obligée d'agir pour construire la Centrale Nucléaire du PELLERIN.

Précisions utiles, car ce cadre juridique va conditionner dans une certaine mesure nombre des initiatives de l'EDF et de la préfecture dans les deux mois à venir.

Il est également nécessaire auparavant de savoir qu'il ne faut pas s'illusionner sur deux points dans ce domaine :

1°) L'EDF ne respecte pas forcément la légalité lorsque des intérêts importants sont en jeu (par exemple en 74, l'EDF a commencé les travaux de la future centrale nucléaire de CREYS, avant la fin de l'enquête d'utilité publique).

2°) Les conséquences de ce non-respect de la légalité par l'EDF n'ont guère de poids véritable en ce qui concerne les recours juridiques possibles : il faut bien souvent 4 ans au Conseil d'Etat (juridiction compétente ici) pour être saisi de l'affaire.

Quoiqu'il en soit, cette procédure existe, et il n'est pas inutile d'en connaître les rouages.

Tout d'abord, l'enquête d'utilité publique se déroule dans le cadre d'une expropriation de terrains ou constructions dont l'Administration veut prendre possession, pour réaliser un ouvrage dit "d'intérêt public". Avant que l'Administration ne devienne propriétaire de ce qu'elle convoite, toute une série de démarches doivent être effectuées par elle, démarches qui sont censées protéger les intérêts des propriétaires, et aussi, depuis, la réforme de 1976, consulter et informer les populations.

Il y a deux phases dans cette procédure d'expropriation : une phase administrative, et une phase judiciaire :

I - LA PHASE ADMINISTRATIVE

Elle est faite par l'administration et tout recours juridique en ce qui la concerne ne peut s'effectuer que devant des Tribunaux spéciaux, les tribunaux administratifs et le conseil d'Etat (juridiction administrative), et non devant les tribunaux civils ordinaires.

1^{re} partie: le dossier et l'enquête d'utilité publique -

Elle vise à recueillir le plus grand nombre d'informations" et comprend deux étapes :

- La constitution d'un dossier présentant l'opération, dossier constitué par celui à qui bénéficiera l'expropriation, c'est-à-dire ici, l'EDF.

Ce dossier doit comprendre diverses pièces : la nature et la coût du projet, les conséquences de ce projet, les raisons du choix de l'endroit, le plan de situation, etc...

Une fois réalisé, ce dossier, est envoyé au préfet, qui autorise l'enquête d'utilité publique par un arrêté préfectoral de mise à l'enquête, affiché notamment dans les mairies et publié dans les journaux.

- L'enquête d'Utilité Publique commence alors avec le dépôt des dossiers en mairie et l'ouverture des registres d'enquête, sur lesquels la population est cordialement invitée à venir faire inscrire ses remarques. C'est le point où nous en sommes actuellement.

Un commissaire enquêteur est désigné par le préfet, généralement un ancien fonctionnaire des Services de l'Équipement (faut rester entre gens biens!). Il aura la charge de la conduite de l'enquête. Celle-ci dure entre six semaines et deux mois pour les opérations "importantes et délicates". A la fin de ce délai, le dossier est transmis dans les 24 heures à la Préfecture.

.../...

-PRECISIONS SUR L'ENQUETE (suite)

Le commissaire-enquêteur dispose alors de 15 jours pour donner un avis, avis le plus souvent favorable à l'opération.

2^e partie de la phase administrative : la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire

La déclaration d'utilité publique, qui permettra alors à l'administration de commencer les expropriations interviendra alors, au vu du dossier (mais les jeux sont faits d'avance). Elle sera prise soit par le ministre ou le conseil d'Etat, selon l'importance de l'expropriation et l'avis du commissaire enquêteur.

Cette déclaration d'Utilité Publique va être, à ce stade de l'expropriation, la seule décision administrative considérée comme "faisant grief" c'est-à-dire imposant un nouvel état au niveau du droit et des faits, et donc susceptible de léser quelqu'un. En conséquence, ce sera un acte de l'administration contre lequel un recours juridique (recours pour excès de pouvoir) sera possible : et c'est à l'occasion de ce recours qu'il sera possible d'invoquer pour obtenir l'annulation de la Déclaration d'utilité publique, les illégalités commises lors de l'enquête d'utilité publique, la constitution du dossier, etc.

Le délai entre le recours et l'examen de ce recours par le Conseil d'Etat pouvant être de quatre ans, on voit d'ici l'efficacité de cette procédure... D'autant plus que, sauf rares exceptions, ce recours n'est pas suspensif, c'est-à-dire, que l'opération étant considérée comme légale tant que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé, EDF peut commencer les travaux et construire sa centrale tranquillement.

Or, une autre règle jurisprudentielle veut que les ouvrages publics, une fois bâtis, ne puissent être détruits même s'ils sont édifiés illégalement... on peut donc se retrouver dans une situation où la Centrale nucléaire du PELLERIN, édiée en pleine illégalité, illégalité constatée par les tribunaux, fonctionne quand même sans qu'il soit possible juridiquement d'y faire quelque chose...

QU'EST CE QUI EST LE PLUS NOCIF :
une radiation légale ou une radiation illégale ?



L'enquête parcellaire est alors faite par l'administration, une fois la déclaration d'utilité publique faite.

Elle consiste en une reconnaissance des terrains à exproprier, de leurs propriétaires et occupants, effectuée par l'administration.

Cette enquête débouche sur l'arrêté de cessibilité, pris par le préfet, arrêté qui contient les informations recueillies lors de l'enquête parcellaire.

La phase administrative de l'expropriation pour cause d'utilité publique se termine avec cet acte. On y a vu intervenir l'EDF, service d'Etat, qui fait son dossier ; la Préfecture, représentant local du pouvoir central, qui effectue l'enquête ; et enfin, le ministère ou le Conseil d'Etat qui décident de l'utilité publique de l'opération.

Sans parler du poids des intérêts des trusts du nucléaire, on voit donc que trois fois de suite, ce sont les différents services de l'Etat et du gouvernement au niveau central (EDF, Préfet, ministère ou Conseil d'Etat) qui interviennent dans l'affaire de la centrale nucléaire du PELLERIN pour décider d'une utilité publique vis-à-vis de laquelle la population et les élus locaux ne sont consultés que pour la forme, et contre laquelle les recours juridiques ne sont guère qu'illusions... On est en pleine pluralité et dans la démocratie la plus totale...

II-LA PHASE JUDICIAIRE

C'est la seconde partie de cette procédure d'expropriation. Elle est confiée cette fois à l'autorité judiciaire, c'est à dire aux tribunaux

.../...

Precisions sur l'enquete (suite)

civils qui fixeront les indemnités et prononceront le transfert de propriété.

Ce transfert de la propriété des terrains concernés à l'EDF ne pourra d'ailleurs avoir lieu qu'après que l'indemnité ait été versée (Déclaration des Droits de l'Homme de 1789). Cette phase de la procédure avait été confiée au juge civil, car on craignait les abus de l'administration si elle même devait évaluer les terrains qu'elle convoitait : connaissant l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir, nous voilà rassurés.

En ce qui concerne, cette phase judiciaire, c'est le juge foncier qui interviendra alors. Le juge foncier est un magistrat du tribunal civil, désigné pour cinq ans dans chaque département. Il est spécialisé dans le foncier, et compétent chaque fois qu'il y a expropriation.

Son rôle est de rendre l'ordonnance d'expropriation, dans un délai de 8 jours, qui autorise la prise de possession du terrain par l'administration, après versement de l'indemnité.

Il effectue également un contrôle de pure forme de la phase administrative de l'expropriation, en se contentant de vérifier si les pièces nécessaires sont bien là.

Cette ordonnance d'expropriation a une "particularité" : rendue par des magistrats de l'ordre judiciaire, elle est en quelque sorte "indépendante" de la phase administrative de l'expropriation.

Ainsi si cette phase administrative et notamment la déclaration d'utilité publique venait à être annulée par la juridiction administrative, la phase judiciaire et donc cette ordonnance d'expropriation conserverait quand même sa valeur, c'est à dire que le terrain exproprié, à tort resterait malgré cela la propriété de l'EDF !

C'est pourquoi lorsque un recours est fait contre la déclaration d'utilité publique, devant la juridiction administrative, il faut également, dans un délai de quinze jours, faire un autre re-

cours contre cette ordonnance d'expropriation, cette fois devant les tribunaux judiciaires, pour que une fois la déclaration d'utilité publique annulée, l'ordonnance d'expropriation puisse l'être aussi.

L'autre rôle du juge foncier est de fixer l'indemnité à verser tant au propriétaire qu'au locataire du terrain, indemnité qui à défaut d'accord amiable, est fixée par un jugement, en séance publique en présence des parties (EDF et expropriés).

Dans ce cas, il doit s'être rendu sur les lieux, dans un délai de deux mois maximum. Notons que pour accélérer les choses, il est possible de faire fixer les indemnités à verser dès l'ouverture de l'enquête d'utilité publique.



En conclusion, la multiplication des traquenards juridiques (double juridiction, etc...) la longueur des délais, la règle de non-destruction des ouvrages publics déjà bâtis, rendent ces recours assez illusoire (mais pas forcément inutiles), ce qui permet à EDF de prendre de temps en temps ses aises avec la légalité.

Mais si EDF respecte à peu près cette légalité, il semble que les travaux commenceraient au plus tôt fin août/début septembre, si EDF "joue la montre".

Il est possible que cela se passe ainsi, et cette date pourrait être justifiée par la perspective des législatives de mars 78, ce qui laisserait 7 mois à EDF, plus bien sûr le temps nécessaire à résoudre la crise gouvernementale qui suivrait une victoire de la gauche.

Au total donc, une bonne année au moins, année grâce à laquelle les tra-
.../...

vaux pourraient être suffisamment avancés pour rendre la construction de la centrale nucléaire du PELLERIN irréversible.

Dans cette optique, il faut également tenir compte du fait que si, les élus locaux PS-PC ont pris position contre la centrale nucléaire du PELLERIN, les positions des partis de l'Union de la Gauche en ce qui concerne l'énergie nu-

cléaire sont loin d'être claires, ou plutôt, si l'on préfère, sont de plus en plus claires.

Lorsqu'il apparaît que le recours juridique n'est qu'un leurre, et que le recours politique est plus qu'incertain, il est bien évident que c'est d'autres types d'actions qui doivent être mises en place pour faire échec au projet.

Une semaine sur le PELLERIN

LUNDI 27 JUIN

au PELLERIN

1 200 personnes se sont déplacées à la mairie à l'appel du conseil municipal pour dire non à la consultation en forme d'enquête d'utilité publique.

Le texte commençant ainsi :

"Je fais toutes réserves sur la régularité de l'enquête d'utilité publique qui se déroule dans une mairie annexe, dont je conteste la légalité".

Suivent des observations contre l'implantation de la centrale au PELLERIN.

MERCREDI 29 JUIN

A ST JEAN DE BOISEAU

Le comité a rencontré le conseil municipal et leur a dit qu'il ne laisserait plus l'enquête entrer dans la mairie.

Après bien des discussions, le conseil municipal s'est prononcé pour empêcher l'enquête de rentrée.

Il a pu se prononcer ainsi car un récent vote il s'était prononcé contre la centrale. Cette position annule donc la position initiale de la mairie qui appelait à aller remplir le registre.

Une cinquantaine de manifestants étaient là. Une bêtillère a été installée en guise d'information. De son côté, le sous préfet a dû se déplacer une fois de plus pour installer la quatrième mairie annexe de la saison.

JUSTICE

Deux recours sont introduits par les mairies de CHEIX et du PELLERIN contre le Préfet pour abus de pouvoir en matière d'affichage et pour incom-

pétence en matière de création de mairie annexe.

Un troisième recours va être introduit contre l'enquête d'utilité publique pour non conformité aux textes de loi.

A NANTES

Une cinquantaine de membres de la coordination des comités de Basse-Loire ont occupé le bâtiment administratif de l'EDF allée des Tanneurs pendant plus d'une heure.

Cela dans le but de "signifier que l'enquête publique a continué alors qu'elle n'avait pas lieu d'être, le dossier étant incomplet, inconsistant, ayant été constitué avant l'étude d'impact ; dénoncer l'importante propagande pronucléaire que l'EDF diffuse massivement dans toutes les couches de la population en refusant d'autre part, un débat contradictoire qui permettrait une réelle information.

De plus EDF considère de plus en plus l'abonné comme un client auquel il faut faire acheter de plus en plus de KW et perd progressivement son caractère de service public.

Enfin la coordination des comités rappelait le lancement de la campagne d'autoréduction de 15 % sur les factures EDF reçues par les abonnés.

JEUDI 30 JUIN

A CHEIX EN RETZ ça continue.

Sur la route de PAIMBOEUF, des banderoles ont été installées :

"CHEIX EN RETZ, visitez son zoo
ses mairies annexes,
sa 1ère exposition de matériel agricole,"

.../...

Sur toutes les routes, des peintures sont inscrites :

ENQUETE BIDON - MAIRIE BIDON -
NON AU NUCLEAIRE -
LEPINE soutient le nucléaire...

Ce matin là les gars de CHEIX veulent installer leur mairie annexe pour faire de l'information eux aussi. Dans la nuit ils ont retransporté le matériel agricole et un vieil autocar.

La camionnette "Mairie-Annexe" a dû changer de place pour la troisième ou la quatrième fois toujours gardée par d'importantes forces de l'ordre.

LEPINE SOUTIENT LE NUCLEAIRE

LEPINE, c'est un entrepreneur installé à la Cocheré à la sortie du PELLERIN. Comment LEPINE soutient le nucléaire ? Voilà : les véhicules "mairies-annexe" ont été retenus et loués par l'entreprise LEPINE (bien connue au PELLERIN) et mises à la disposition d'EDF. LEPINE a reconnu devant la Mairie du PELLERIN avoir effectué ses opérations entre MILLEVILLE et lui-même mais pendant 15 jours seulement. Les chauffeurs étant des gars de chez LEPINE, mais qu'après, par crainte des représailles il aurait tout refourgué à la Préfecture.

Toutefois, monsieur JORON de CHEIX a loué un combi Volkswagen le lundi pour le mercredi et quand JORON va le chercher chez MILLEVILLE on lui dit que le combi a été loué en priorité à LEPINE (suite à l'installation de la mairie annexe à St Jean de Boiseau).

LEPINE c'est une entreprise de terrassement et de canaux d'aduction d'eau. Il a déjà travaillé pour CORDEMAIS. Pour l'instant il a acheté la butte de sable de l'île Héret.

De là, à supposer que d'ores et déjà cette entreprise a des accords secrets et des ententes particulières avec EDF il ne faut qu'un pas.

Sur le PELLERIN, il semble que la Rhénoise (la PPB sur la route de PAIMBOEUF) vient d'être rachetée par les ciments LAFARGE.

D'autre part, MOREAU entreprise d'ARTHON a absorbé LEBONDEC, sablière du pays de RETZ au PELLERIN.

AU PELLERIN

Le port autonome installé au canal de la Machinière a envoyé au conseil municipal une lettre lui venant de l'EDF : l'EDF demande si il est possible qu'elle vienne s'installer pour faire des expériences d'aéroréfrigérant.

Réponse du Conseil municipal : NON.

ST JEAN de BOISEAU :

Nouvelle prise d'otages en perspective ?

On se rappelle les faits : le soir du verdict de NANTES, condamnant les 5 à deux mois fermes pour destruction de registre à COUERON, 35 personnes détruisaient un nouveau registre d'enquête publique dans la mairie de St Jean de Boiseau.

Cette fois, la justice n'est pas pressée (d'autant plus qu'à ROMANS et à BRAUD ST LOUIS, d'autres groupes ont repris la même action). Pas de procédure de flagrant délit, pas d'arrestation.

Pourtant petit à petit la justice suit son cours. 5 puis 7 parmi les 35 se trouvent inculpés, les autres sont seulement témoins... c'est la loi anticasseur qui sert de base à l'inculpation. Parallèlement, la plainte déposée par les blessés contre les flics, plainte dont le dossier est très solide n'avance pas vite.

(à suivre)

A propos des COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS...

NON, tout le monde n'est pas contre la centrale du PELLERIN. En plus des 3 personnes (CHEIX) et des 4 (au PELLERIN) qui ont rempli le registre, ce sont récemment signalés à l'attention :

- Les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, qui envisagent d'aller signer les registres avec à leur tête le président REGENT. Le PDG de la SOAF (Ste Luce) a été nommé par les pouvoirs publics "Monsieur Antipollution des Pays de Loire"...

- Par ailleurs, parmi les trois commissaires enquêteurs chargés de réaliser la synthèse "en toute objectivité" des observations de la population, avant la décision officielle, l'un est architecte, le second un banquier, directeur à la B.P.B.A., le troisième LORY ancien PDG de PARIS S.A.*, administrateur du C.I.O., le Crédit industriel de l'Ouest la seule banque dont une partie notable des capitaux et des activités sont proprement nantais, Administrateur d'ETPO, entreprise de travaux publics de l'Ouest.

C'était l'entreprise d'André MORIGE lui-même (Dédé la Muraille).

ETPO est venue sur les devants de l'actualité à l'époque du scandale des parcmètres : la société est l'un des principaux actionnaires de la Société Neptune qui gère les dits parcmètres.

* PARIS SA a des intérêts au Gabon, pays africain produisant le plus d'uranium acheté par la France. Les liens entre le capitalisme nantais et ces régions de l'Ouest africain datent de l'époque coloniale et ne se sont jamais démentis.

Superphenix, tire toi!

MALVILLE nous voilà !



JE VEUX PAS
BRONZER IDIOT

ET PIS J'VEUX
BRONZER A
L'ENERGIE
SOLAIRE PAS
AU PLUTONIUM
(même si il est
declare populaire)

La coordination des comités anti-nucléaires de la Basse-Loire appelle toute la population qui s'est mobilisée contre le projet de centrale au PELLERIN à soutenir et à participer massivement au grand rassemblement national qui se tiendra les 30 et 31 juillet prochains dans la région de CREYS MALVILLE en ISERE.

Selon les organisateurs, ce rassemblement doit être une démonstration de l'opposition de plus en plus large des populations au programme nucléaire.

Il est dirigé contre la clé de voûte de ce programme, le projet de sur-générateur SUPERPHENIX, projet qu'HAROUN TAZIEFF qualifie de "démentiel et propulsé à coups de mensonges".

Dans un communiqué, la Coordination des comités de la Basse-Loire affirme :

"A MALVILLE, comme au PELLERIN, comme à SEVESO, comme sur la plate-forme de forage à EKOFISK, tout est prévu, tout, sauf l'erreur humaine. Pour éviter celle-ci, une seule solution : exclure l'homme.

Le nucléaire, c'est le pouvoir incontrôlable des technocrates ! La preuve, cette déclaration confidentielle d'un responsable EDF : "Nous ressentons de la manière la plus nette que la meilleure façon de contrecarrer la contestation est d'engager au plus vite de manière irréversible l'opération."

Déjà Phénix

A MALVILLE, près de Morestel dans l'Isère, la construction de SUPERPHENIX, surgénérateur nucléaire de puissance unique au monde, est engagée, alors que son prototype, cinq fois moins puissant, PHENIX, installé à MARCOULE, vient d'être remis en marche, aux deux tiers de sa puissance, après une panne de près de neuf mois due à de dangereuses fuites de sodium.

La construction de SUPERPHENIX a débuté dans l'illégalité la plus totale, malgré l'opposition de la population de toute la région (Conseils généraux de l'Isère, et de Savoie, Conseils municipaux, etc...).

Des scientifiques de plus en plus nombreux s'opposent à ce projet...

Il est inutile de s'apesantir sur la similitude entre le lancement de cette construction et la manière de procéder d'EDF et des Pouvoirs Publics au PELLERIN. L'ignorance volontaire des avertissements des scientifiques, le mépris de l'inquiétude et de l'opposition des élus locaux et de la population sont la règle en matière nucléaire...

De plus, la construction de SUPERPHENIX, est indissociable de l'ensemble du programme nucléaire français (170 réacteurs en l'an 2 000).

- Le risque de pollution chimique et radioactive généralisée est considérable (usage du plutonium et de sodium en très grande quantité).

- D'autres sources d'énergie pourraient suffire à une consommation plus réfléchie.

- Les surgénérateurs (Et la France se propose d'en vendre), produiront des tonnes de plutonium : huit kg suffisent à fabriquer une bombe atomique !

Il est capital que la population de BASSE-LOIRE se retrouve en très grand nombre avec celle de toutes les autres régions de France, les 30 et 31 juillet à MALVILLE, pour obtenir l'arrêt des travaux. Tout le programme nucléaire tient à la réalisation des surgénérateurs."

→ MALVILLE (suite)

Pour permettre à un maximum de personnes de faire le déplacement, la coordination des comités de BASSE-LOIRE organise un départ collectif en caravane.

Un rendez-vous est fixé au CHAMP DE MARS A NANTES, le VENDREDI 29 JUILLET A 18 H 30.

Le retour se fera le dimanche soir.

Il est demandé aux personnes qui n'auront pas de véhicules de s'inscrire avant le 20 juillet à la Librairie 71, 29, rue Jean Jaurès à NANTES. (Tél. 73.82.48), ou auprès des comités.

Des cars seront loués si nécessaire.

TEXTE POTILLIQUE DES COMITÉS MALVILLE

encore
un titre
fait par
un
éthylrique!

En appelant :

- Le 30 juillet à des rassemblements multiples dans la région de MALVILLE (forums, etc...);
- Le 31 juillet à des marches pacifiques convergentes sur le site.

Les comités MALVILLE appellent la population :

à manifester son opposition catégorique :

- à SUPERPHENIX,
 - aux surgénérateurs,
 - au programme nucléaire français
- et à la société du plutonium qu'il doit instaurer.

à demander une nouvelle politique énergétique.

NON A SUPERPHENIX ET AUX SURGENERATEURS

Plus encore, que les centrales nucléaires classiques, les surgénérateurs présentent des risques considérables, sans pour autant constituer une solution économique.

Leur fonctionnement implique l'exploitation de grandes quantités de plutonium. Ce produit est l'un des plus dangereux que l'on connaisse. L'inhalation de moins d'un milligramme peut provoquer un cancer du poumon, et la possession de huit kilos permet de faire une bombe.

Les surgénérateurs peuvent, par accident, être le siège d'explosions atomiques appelées, par euphémisme, "excursions nucléaires". Le mécanisme, et donc la probabilité de tels accidents, sont actuellement méconnus.

Leurs conséquences peuvent être effroyables (à MALVILLE, comme à SEVESO, comme sur la plateforme d'EKOFISK, tout est prévu, tout, sauf l'erreur humaine).

SUPERPHENIX sera refroidi par 5 000 tonnes de sodium liquide. Ce corps brûle au moindre contact de l'air ou de l'eau, et on ne sait pas éteindre un incendie de plus d'une tonne de sodium.

Plus généralement, sur les sept générateurs producteurs d'électricité qui ont déjà fonctionné dans le monde, tous ont eu de graves accidents.

Or, SUPERPHENIX, surgénérateur de 1 200 MW de puissance unique au monde, s'engage alors que son prototype, cinq fois moins puissant, est en panne depuis huit mois.

Deux surgénérateurs de 1 800 MW sont en préparation dans le Val de Saône.

Le principe des surgénérateurs nécessite un retraitement de combustibles. Or, la technologie de ce retraitement, n'est absolument pas maîtrisée au niveau industriel. Son coût : inconnu.

.../...

⑨ NUCLÉAIRE

→ MALVILLE BIS (suite)

A bien des stades du cycle du combustible nucléaire (fonctionnement du réacteur, transport, retraitement, fabrication du combustible), existe la possibilité de dispersion de plutonium et d'autres corps radioactifs, par accident ou sabotage.

LES SURGÉNÉRATEURS: PIÈCE MAÎTRESSE DU NUCLÉAIRE

Si malgré, les dangers que les surgénérateurs font courrir à la population, le pouvoir s'obstine à les construire, c'est qu'ils représentent pour lui un enjeu important :

Les surgénérateurs, par le développement des industries qu'ils nécessitent leur construction, permettraient de donner un coup de fouet à l'industrie française et aux restructurations, avec les conséquences qu'on connaît pour les travailleurs (chômage, etc...)

Pour produire le plutonium nécessaire à leur fonctionnement, les surgénérateurs impliquent l'installation d'un nombre important de centrales nucléaires conventionnelles (170 réacteurs en l'an 2 000). Ainsi, est fait le choix irréversible du nucléaire comme source quasi-unique d'énergie.

Pour rentabiliser ces investissements, il faudra vendre et exporter cette nouvelle technologie. D'énormes quantités de plutonium seront ainsi produites et échangées dans le monde, et en particulier, la fabrication et la dissémination des armes nucléaires.

Des surgénérateurs, contrairement à ce que l'on avance, entraîneront la dépendance aux pays producteurs d'uranium.

Ainsi, chacune des raisons qui poussent le pouvoir, FRAMATOME, la CGE etc, à construire des surgénérateurs, conduit à des conséquences que nous refusons :
Chômage, nucléaire, force de frappe.

En disant non à SUPERPHENIX, et aux surgénérateurs, nous refusons :

- le double effet de concentration politique et économique, incompatible avec une société démocratique et autogestionnaire,

- Une politique énergétique qui conduit, quels qu'en soient les promoteurs, au développement du gaspillage, à l'exploitation des travailleurs, à la militarisation de la société, aux dépens d'un mode de développement allant dans le sens d'une société plus humaine, reconsidérant les finalités de la production.

NON A LA SOCIÉTÉ PLUTONIUM

Face aux risques du nucléaire, aucun gouvernement ne pourrait éviter la multiplication des contrôles sociaux et policiers, et l'instauration d'une stabilité sociale, politique et internationale de très longue durée.

NOUS REFUSONS DONC CETTE SOCIÉTÉ DE L'EXPLOITATION, DU GASPILLAGE ET DE LA RÉPRESSION !

LE P.S. ET LE NUCLÉAIRE

Le Canard Enchaîné du 29 juin publie sous le titre "Les radio-activistes du PS", un certain nombre d'informations sur la colonisation de la commission Energie du PS par l'EDF et le lobby pro-nucléaire. Comme cette commission Energie élabore en grande partie les choix et positions du PS...

En effet, selon le Canard Enchaîné, Marcel BOITEUX, grand patron d'EDF a déjà prévu le changement de pouvoir de l'horizon 78 et, a, en prévision, placé des hommes à gauche. C'est ainsi que l'on retrouve dans cette commission Energie :

Claude BIENVENU, directeur adjoint des études et recherches à l'EDF ; ROGER COURBEY, adjoint de Monsieur BOITEUX ; Jacques LACOSTE, éminence grise du même BOITEUX, membre du comité directeur, et un ingénieur C.E.A., "un de ceux qui sont chargés de vendre les centrales nucléaires à l'étranger".

Ce phénomène de colonisation a atteint un tel stade que le PS a dû créer une autre commission énergie, fantôme celle-là, dans laquelle se retrouvent les anti-nucléaires. Et tout cela n'a pas empêché MITTERAND, d'ailleurs, d'avoir eu récemment plusieurs entretiens avec Marcel BOITEUX.

LA LONGUE MARCHÉ...

EXTRAITS D'UN COMMUNIQUE : DE LA COORDINATION DES COMITES DE LA BASSE LOIRE

Depuis plusieurs années, on assiste à l'apparition de lutte menées par les populations locales en de multiples points du territoire et ceci en dehors des organisations politiques traditionnelles.

Ces populations se heurtent au mépris du pouvoir central qui veut leur imposer, sans les consulter, des choix qu'elles refusent (nucléaire, militarisation, canal à grand gabarit, barrages, chômage...)
(...)

Consciente que ces luttes, expressions d'une pratique autogestionnaire, sont toutes convergentes, les groupes locaux entendent montrer leur volonté de coordination par l'organisation d'une marche.

Celle-ci passera par quelques "points chauds" (Alsace, Franche-Comté, vallées du Rhône, de la Loire, de l'Allier, Larzac, Malville...).

- Vendredi 22 juillet :
ERSTEIN (où la population occupe le terrain sur lequel doit être édifié un pylone météo dans le cadre de la construction d'une centrale nucléaire).

- Samedi 23 Juillet :
BALSHWILLER (non loin de FESSENHEIM où une centrale nucléaire mise en route dernièrement est déjà en panne).

- Dimanche 24 juillet :
VANDONCOURT (commune où une expérience d'autogestion est menée).

- Lundi 25 juillet :
BESANCON (où les LIP luttent depuis 4 ans pour sauvegarder leur emploi. La région est encore menacée par le canal à grand gabarit. Réflexion sur la militarisation de la société).

- Mardi 26 juillet :
LONS-LE-SAUNIER (ville de garnison, régiment semi-disciplinaire, ; Fête pour la démilitarisation).

on peut pas vivre sans sa contradiction...

cet été on le commence par le pas des chasseurs alpin et on termine (plus tranquille) par le pas de la légion

ET DE 23 ASSOCIATIONS

- Mercredi 27 juillet :
SENNECEY-LE-GRAND (où à la suite de l'opposition de la population un projet de surgénérateur est remis en cause)/

- Jeudi 28 juillet :
LYON (opposition et dénonciation du tribunal militaire siégeant en permanence dans cette ville)/

Les journées du 30 et 31 juillet verront les marcheurs rejoindre le grand rassemblement antinucléaire prévu à MALVILLE.

Par la suite, la marche poursuivra son chemin vers le LARZAC (rassemblement les 13 et 14 août sur le plateau) en passant plus particulièrement par :

- CRUAS-MEYSSE (où la population lutte contre un projet d'installation d'une centrale nucléaire qu'elle a refusé très largement).

- ST MAURICE L'EXIL (centrale nucléaire).

- NAUSSAC (où la population s'oppose à un projet de barrage qui doit noyer une commune, et servir au refroidissement des centrales en aval, et vraisemblablement de bassin de décantation à une mine d'uranium proche).

Relevé dans "La Gueule Ouverte combat Non-Violent" n° 164.



- UNE MARCHÉ NON VIOLENTE -

POUR LA DEMILITARISATION



de temps en temps
un peu à
cloche pied ---
pour éviter
de marcher au
pas

Devant l'écho favorable de la première marche internationale non-violente pour la démilitarisation (de Metz à Verdun en août 76), les collectifs de préparation et d'organisation non-violents, antimilitaristes, socialistes, autogestionnaires et écologiques, appellent la population de nos pays à soutenir et à participer à la marche de cet été.

En cette période particulièrement critique de fausse paix, de conflits sociaux et économiques, et de luttes écologiques, ceux qui croient au socialisme, à l'internationalisme, ont le devoir de promouvoir des alternatives politiques.

C'est pourquoi nous affirmons que :

- le désarmement de nos pays ;
- l'abolition de tous les blocs militaires de l'OTAN, du Pacte de Varsovie et de l'OTASE ;
- une pratique immédiate de défense populaire non-violente ;
- la conversion des structures et dépenses militaires en structures et dépenses civiles et sociales ;
- le refus de l'exploitation des peuples à travers la fabrication et le commerce des armes

ainsi que la lutte contre :

- l'absurdité de la stratégie nucléaire ;
- l'extension des camps militaires et des manoeuvres à terrain ouvert ;
- l'utilisation de l'énergie atomique pacifique, renforçant les régimes policiers et la prolifération des bombes atomiques

sont parmi les conditions nécessaires à la démilitarisation de la société à tous les niveaux.

Notre lutte doit également passer par la dénonciation de l'exploitation du souvenir de morts qui cautionne la militarisation et la course aux armements.

Nous soutenons ceux qui, soldats, objecteurs, insoumis, luttent pour :

- la reconnaissance des droits civils aux militaires, appelés et engagés, et notamment leur liberté d'expression et d'association ;
- la reconnaissance du droit à l'objection de conscience dans les différents pays, pour tout motif et à tout moment ;
- l'abolition de la justice militaire et de toutes les justices d'exception ;
- la libération des objecteurs, insoumis, soldats emprisonnés, victimes de la répression.

Le choix de l'itinéraire de la deuxième marche internationale non-violente pour la démilitarisation est dictée par notre opposition à :

- l'implantation de missiles Pluton à Haguenau-Oberhoffen ;
- l'implantation probable d'une centrale nucléaire à Lauterbourg ;
- l'existence du tribunal militaire aux armées à Landau.

et notre refus :

- De l'armée à travers la prolifération des casernes et de terrains militaires et Alsace ainsi que la présence des troupes françaises, américaines et canadiennes en Allemagne ;
- des frontières.

HAGUENAU-LANDAU (RFA) LAUTERBOURG
du 14 AU 21 JUILLET 1977

ITALIE-SARDAIGNE

DU 31 JUILLET AU 14 AOUT 1977

N. B. : Les personnes qui veulent participer au rassemblement du 30 juillet à Malville et à celui du 13 et 15 août au Larzac peuvent se joindre à la marche en Sardaigne le 4 août à Cagliari et repartir le 12 août.



TU ES INVITÉ À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PAYSANS TRAVAILLEURS (44) CONVOQUÉE LE MARDI 12 JUILLET

LIEU: Foyer du Jeune Travailleur, Bd Vincent Gasche, Nantes
HEURE : 10 H 00
Repas prévu au restaurant du FJT.

ANIMATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Sur proposition du collectif, une équipe de trois s'est réunie pour la préparation. Propositions pour le déroulement de l'A.G.:

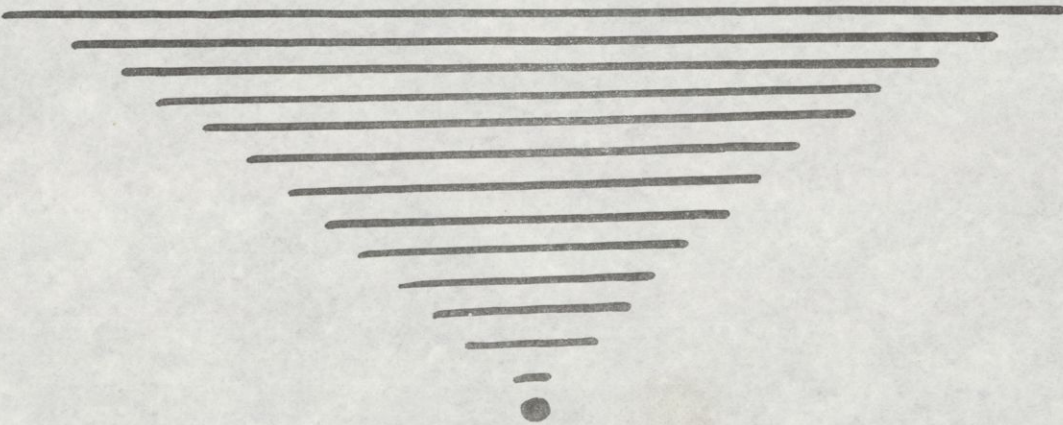
1/Tour des régions: les PT sont-ils producteurs de lait, dans quelle proportion, évolution; la pratique qu'on a sur ce problème; les motivations; y a-t-il des réunions sur le lait? - Les affiches: collées, pas collées, pourquoi? Réactions, etc...

2/Lecture des deux textes (des exemplaires seront mis à la disposition de ceux qui les auraient perdus, ou pas lus, au début de l'A.G.). On demande que chacun des deux groupes ayant travaillé les textes délègue un militant pour lire, présenter et commenter son texte.

3/Thèmes centraux proposés pour organiser la discussion:

- A La petite paysannerie, les 1000 litres, etc..
- B Coordination de Gauche, alliances, évolution de la Fdsea
- C Question: avons nous le potentiel pour porter une lutte économique telle que le lait en tant que PT? Est-ce prioritaire?

PRÉSENCE INDISPENSABLE



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

... marche non violente (suite)

Il est souhaitable que la collectif le plus large d'organisations et d'associations non-violentes, antimilitaristes, écologiques et socialistes autogestionnaires appellent à cette manifestation d'envergure internationale.

Le Groupe de Résistance et d'Information contre la Militarisation est convaincu qu'un certain nombre d'organisations de l'Ouest signeront le texte d'appel ci-dessus et mettront tous leurs moyens en oeuvre pour assurer la mobilisation autour des thèmes développés dans ce texte...

Signatures à envoyer à J.M. et T. MERCY
79 avenue Méribel 55100 VERDUN

Pour commander des affiches et soutenir financièrement :
R. SCHIRMER
5 rue St Marc 67000 STRASBOURG
CCP 107999 à Strasbourg (mention "marche internationale).

- PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE

DES MINORITÉS NATIONALES

Des mouvements progressistes de différentes minorités nationales de l'Etat Français se sont rencontrés à Nantes les 25 et 26 juin pour préparer la Conférence des Nationalités de Toulouse (29-30-31 octobre).

Leur réflexion a porté sur ce que peut signifier le DROIT A LA DIFFERENCE, qui passe par la reconnaissance des minorités nationales et donc du caractère multinational de l'Etat français.

LE DROIT A LA DIFFERENCE, sur le plan culturel, c'est par exemple, le droit à sa langue et à sa culture à l'école, à la radio, à la télévision et dans la vie publique.

Un second thème de réflexion est le DROIT DE VIVRE ET DE TRAVAILLER AU PAYS.

Cette revendication particulièrement ressentie par les travailleurs des minorités nationales a été reprise par les syndicats en 1976.

Pour qu'elle devienne une réalité, il faut que ces travailleurs prennent le contrôle de l'économie de leur région et que, d'une manière générale, ils prennent en main leur destin sur tous les plans (économique, culturel, politique).

Cette conférence de Toulouse permettra aussi la confrontation des différentes situations des

minorités nationales et des luttes qui y sont menées dans tous les domaines.

Cette confrontation est d'autant plus nécessaire que l'information reste largement centralisée et circule très mal d'une minorité à l'autre.

L'espoir de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 78, incite les mouvements progressistes des différentes nationalités (Alsace, Bretagne, Occitanie, Pays Basque, Catalogne, Corse) à présenter des revendications communes applicables à bref délai.

Les espoirs soulevés dans les différentes minorités nationales par la perspective d'un profond changement politique ne doivent pas être déçus.

Pour toute correspondance, s'adresser à OSTAL OCCITAN,
8 rue DALAYRAG 31000 TOULOUSE
(62-72-13).

Les organisations responsables, de la réunion de Nantes : Pour la Bretagne : PSU Bretagne, Ar Falz, Skol An Emsav.



pour
minorité nationale
ch. minorités nation
pour entamer lutte
commune
petit pavillon de ban
lieue

aux C.P.N., quand l'autogestion licencie

moins pire que l'hôpital psychiatrique

Il faut d'abord rappeler que les C.P.N. sont différents d'un hôpital psychiatrique, et que leur pratique c'est : l'interprétation de la "maladie" par l'histoire et le vécu du "malade".

"nous sommes diffamés, c'est odieux!"

A la suite de l'article : "Licenciement abusif aux C.P.N." (cf. APL N° 191), le vendredi 24 juin, un groupe de sept personnes des C.P.N. investit la salle de réunion de l'APL.

Ils expliquent leur venue, s'estimant diffamés par l'article, et exigent un droit de réponse.

Ces gens-là estiment "que l'APL a commis une erreur" d'interprétation", que nous (APL) causions sans savoir..."

Après tout, quand on saura "la grandeur (et décadence) de l'autogestion qu'ils vivent", on sera d'accord avec eux pour qualifier un licenciement de "bavure" et de "fait divers".

révélations....

"C'est comme pour tout groupe politique : on y rentre et on est d'accord avec les principes de base, les conditions de travail etc..., si on n'est plus d'accord, on s'en va". (Sauf qu'on oublie qu'entre un engagement volontaire au sein d'un groupe politique et la vente de sa force de travail, y'a vraiment rien à voir !).

Nous n'aurions pas dû accepter de causer de ce licenciement, puisqu'il "existe à l'intérieur des C.P.N. des instances prévues pour discuter de ces problèmes" (licenciements et autres babilles).

Et puis, "ce qu'on ne sait pas, c'est que cette fille qui a été



licenciée, a en effet, très mal "vécu" son licenciement", mais par contre, "nous les autogestinnaires, on l'a bien vécu, et on le revendique..." (Y'a des fois, ça fait froid dans le dos d'écouter ça sans bondir !).

Comble de perversité, "la licenciée ose utiliser le DROIT DU TRAVAIL pour réclamer des indemnités de licenciement" (auxquelles elle a parfaitement droit !).

"L'autogestion" des C.P.N. c'est la négation et le mépris de ce droit minimum de tous les travailleurs !

psy & autogestion : un mélange étonnant... !

À u début, les gens des C.P.N. croyaient nous convaincre facilement, on s'était fait berner : cet article c'était un geste de revanche d'une licenciée qui manque de tact.

Puis, peu à peu, il a été plus clair que sur le fond, ces gens-là des C.P.N., approuvaient, revendiquaient ce licenciement, et que cette position de patron, ils l'agrémentaient d'un discours mystificateur : "Les tripes, le vécu, l'autogestion quotidienne, les malades qui nous poussent derrière..." (beau chantage : "nous critiquez pas, on fait du boulot indispensable...").

Tout y passa.... Finalement, tout ce discours fumeux du groupe des soignants (30 signataires su 40), sert à masquer les faits précis, objectifs : les rapports de pouvoir, la hiérarchie des salaires (soignants ordinaires/directeur), les manoeuvres de dissuasion pour éjecter les "mauvais sujets", les licenciements.

Ces faits objectifs sont noyés et niés par l'utilisation que font les C.P.N. du discours psychanalytique tous les rapports sociaux, tout discours politique n'existent pas.

Le droit au travail est un acquis des luttes sociales et la protection des travailleurs face à →

C.P.N. (wife)

l'organisation capitaliste du travail va de pair avec la santé mentale.

L'insitution des C.P.N. baignée dans le monde capitaliste n'échappe pas à ses règles, malgré la volonté utopiste de ses membres.

APL

PS(1) On aurait bien publié leur texte tout seul, mais on n'a pas pour habitude de

passer les positions patronales sans explications.

PS(2) En passant, comme ça, on a appris que la licenciée et l'APL, en montant "en épingle" ce banal licenciement et attaquant publiquement les C.P.N. (qui autogèrent leurs licenciements) faisaient tout bonnement "le jeu de la droite" !

DES SOIGNANTS DES CPN ECRIVENT À L'APL

"La correspondance A.P.L.", ainsi est signé l'article d'Agence Presse Libération N° 191 "Licenciement abusif" aux C.P.N.

Si une autogestion, c'est l'élaboration par un collectif de ses propres lois, organisation, moyens de production, c'est viser à ce que des personnes soient tenues et se tiennent pour responsables - à savoir, signent leurs actes.

Or, cet article prend les quarante soignants des C.P.N. pour des mineurs... (inadaptés ? !) manipulés par des gourous.

Ainsi, les autogestionnaires de l'A.P.L. font-ils ce qu'ils dénoncent.

Des questions se posent, pressantes :

1) Un "licenciement abusif" serait un pléonisme. Quel collectif dans une perspective autogestionnaire accepte-t-il qu'un de ses membres s'y refuse et lui nuise ?

Un certain Lénine n'a-t-il pas parlé du gauchisme comme maladie infantile du communisme ?

Il est vrai que de nos jours, il est mal vu de parler de dictature du prolétariat... MARX réactionnaire !!

2) A moins que ce ne soit FREUD ?
Que fait-on en effet aux C.P.N. ?

Le métier que chacun y exerce est soignant de fou. Ce qui suppose d'en mesurer et accepter les motivations et risques personnels.

Nul n'y est obligé. C'est même sain de s'en aller.

Mais, la "victime de l'odieux licenciement abusif" (encore un pléonisme) a voulu toucher les dividendes de son refus de partir en utilisant "LE DROIT AU TRAVAIL" et en tentant de le retourner contre ses soudains agresseurs.

Personne ne dit en effet que, non seulement inapte à son travail de soignant "la victime" veut surtout percevoir le maximum d'indemnités de licenciement.

3) Il est encore vrai que FREUD, ce réactionnaire, a parlé du transfert, autres bêtises et "interprétations sauvages".

4) Dernière question : dans une société autogestionnaire, l'inconscient a-t-il le droit d'exister ?

Texte cosigné par les soignants des C.P.N. dont les noms suivent

NANTES le 24 JUIN 1977

(suivent une trentaine de signatures).



ON LA LICENCIÉE
"GESTIMENT"
ET ELLE RECLAME
ENCORE DES SOUS
L'APPAT JUGAIN, BERK!
TOUJOURS... TOUJOURS

INGRATITUDE
ET
DECADENCE
ô terribles
ennemis !

LUTTE SANTÉ SÉCURITÉ

Suite aux assises nationales qu'il a tenu en février 77 sur la pollution industrielle et les maladies professionnelles, le C.L.I.S.A.C.T. (Comité de liaison et d'information sur la santé et les accidents du travail) vient d'éditer une brochure qui contient l'ensemble des travaux de ces assises.

Plus de 500 personnes (ouvriers, employés, techniciens, scientifiques, juristes et médecins) ont participé à ces assises qui étaient l'aboutissement du travail mené auparavant avec plusieurs milliers de personnes.

Les camarades italiens de SEVESO participaient à ces assises. Plusieurs personnalités scientifiques tel Haroun Tazieff, le Pr Minkovski apportaient également leur expérience.

Plusieurs forums avaient lieu au cours de ses assises.

- Forum sur P.U.K. (plus grand pollueur de France, avec le fluor, l'acroléine, chlorure de vinyle, le plomb tétraéthyle à Paimboeuf).

- Forum sur Cancer-environnement : l'amiante à FERODO, à l'usine Bendix de Draucy, Jussieu etc...

- Forum sur la pollution des eaux avec un témoignage sur Minamata au Japon, sur les Marennes d'Oléron.

- Forum sur l'alimentation par rapport aux pesticides, aux additifs alimentaires, aux intoxications professionnelles.

- Forum sur le nucléaire avec des travailleurs de La Hague, de Marcoule.

Ces assises ont permis de riches débats et surtout de créer plusieurs comités locaux CLISACT dans plusieurs villes.

La brochure est en vente à 10 F. plus 2 F. de port à :
CLISACT 56 rue des GUIPONS
94800 VILLEJUIF.

- OUVRIERS -

THIRIET-CATTIN :

ÉTÉ CHAUD POUR GUICHARD

Après avoir connu une période de super profits, la liquidation de l'entreprise THIRIET-CATTIN a été prononcée le 9 juin 1977 par le Tribunal de Commerce de Saint Nazaire.

583 500 F. en 1974 soit 51 % de plus qu'en 1973
889 180 F. en 1975 soit 52 % de plus qu'en 1974.

Alors que pendant ce temps, les salaires ont évolué :

En 1973 de 13 % de plus qu'en 1972
En 1974 de 16 % de plus qu'en 1973
En 1975 de 16 % de plus qu'en 1974.

LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE /

Celle-ci, jusqu'en 1975 a empêché de super bénéfices (avoués) ; qu'on en juge plutôt :

BENEFICE :

130 000 F. en 1972
385 600 F. en 1973 soit 196 % de plus qu'en 1972

Pour assurer des profits maximum, la direction de l'entreprise n'a pas hésité à bloquer les investissements. Ceci a eu comme conséquence le dépérissement du parc de machines.

De plus, alors que l'entreprise connaissait une situation difficile en 1976 (8 licenciements) une solution

→ THIRIET-CATTIN (suite)

de reprise par un nouvel acquéreur était proposée à la direction.

Celle-ci, en la personne de son P.D.G. (Mme CATTIN) avait alors refusé cette proposition, pour aujourd'hui demander que cette solution soit étudiée.

Une année de perdue par l'irresponsabilité et l'orgueil d'une seule personne a comme conséquence un licenciement collectif de 144 personnes.

LES POUVOIRS PUBLICS /

Ceux-ci, à grands coups de déclarations fracassantes, faites à la presse, ont exprimé leur intention de voir THIRIET-CATTIN maintenir son activité à la Baule.

La décision de liquidation de biens, prononcée par le tribunal de commerce, démontre bien leur incapacité tant dans l'appui pour la recherche de nouveaux clients, que dans leur volonté de pression auprès de la direction, pour qu'une solution de reprise soit acceptée.

Contre la fermeture de THIRIET-CATTIN : Tous unis dans la lutte

Pour les travailleurs de THIRIET-CATTIN et leurs organisations syndicales CFDT, CGT, la situation qui leur est faite n'est pas un hasard.

Elle rentre dans le cadre d'un plan de démantèlement des entreprises, organisé par le pouvoir et dont le plan Barre en est l'illustration.

Cette politique est appuyée dans ce sens par certains élus locaux plus avides de tourisme de luxe que de création d'entreprises.

Pour faire échec à ces manoeuvres, une seule réponse : la lutte unie de tous les travailleurs de la Presqu'île.

C'est pourquoi les travailleurs de THIRIET-CATTIN et leurs organisations syndicales CFDT, CGT, appellent la population à soutenir les initiatives qui seront prises pour le maintien de leur emploi.

Le 23 juin à l'appel des sections syndicales CFDT-CGT, près de 600 personnes ont participé à une manifestation à la Baule

Après la campagne de popularisation du conflit avec exposition, distribution de tracts sur les marchés, les journées portes ouvertes des 18 et 19 juin ont connu un réel succès.

Une série d'actions se développeront pendant l'été.

Oui GUICHARD, la saison à la Baule sera chaude.

Jamais les travailleurs de THIRIET CATTIN n'accepteront d'être sacrifiés pour le seul profit des capitalistes.

Les sections syndicales CFDT - CGT

FETE DE LA NATURE

ET DES ENERGIES NOUVELLES

- * Demonstration de Moteur solaire
- * Musique et poésie traditionnelles d'Anjou et du pays nantais

ENTREE GRATUITE

DIMANCHE 10 JUILLET

L I R É 49

La Rabottière 49

